

REDACTION & ADMINISTRATION :
BOULEVARD DES FILLES-DU-CALVAIRE, N° 43
TIVOLI, rue de Valenciennes, N° 10

PREMIER DES ABONNEMENTS
BOULEVARD-TIVOLI
3 Fois, 4 fr. 80. — Un an, 18 fr.
ORDRE & Administration des Postes
3 Mois, 1 fr. — Un an, 9 fr.

Abonnement continue sans avis contraire.

Journal Republicain quotidien

PAIX DES ANNONCES :
ANNONCES 0 fr. 80 la ligne
RECLAMES 0 fr. 50
FAITS DIVERS 0 fr. 75
LOCALES 0 fr. 00

Les annonces sont reçues à LILLE aux bureaux du Journal et PARIS, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10/11

TELEPHONE

LA BANQUE DE FRANCE

Le privilège de la Banque de France expirant dans cinq ans, il est intéressant d'examiner les projets soumis en ce moment aux délibérations du Parlement. Les concessions récentes accordées à l'Etat et au public par notre principal établissement financier ont été si nombreuses que l'évidence que de grandes améliorations peuvent encore être réclamées dans l'intérêt général n'est plus à démontrer.

Il est plus que temps de poursuivre l'étude d'une question si intimement liée au commerce et à l'industrie de notre pays, si le privilège n'est pas renouvelé, c'est à peine suffisant pour organiser de nouveaux services; de plus, la Banque de France aurait besoin d'un décalage suffisant pour procéder à sa liquidation.

Le projet de M. Dumay, député, qui supprime la Banque de France et la remplace par une Banque d'Etat, a été repoussé par le Parlement. Le projet de M. Bardoux, rapporteur de la Commission législative, qui propose le renouvellement du privilège pour une durée de vingt ans, a été adopté le 10 janvier 1888, aux conditions imposées et acceptées par la Banque de France.

Nous allons examiner ces trois commissions, en les faisant suivre des réformes réclamées depuis longtemps par le public et par les institutions modernes. La liberté absolue, laissée à tous le droit de créer des billets de banque, aurait pour résultat fatal de multiplier les signes fiduciaires et de rendre la circulation par des établissements plus ou moins honnêtes.

Le public habitué aux billets de la Banque de France accepterait un début sans défiance de beaux billets artistiquement gravés et de premier krach, à la première spéculation, cette confiance se changerait subitement en répulsion instinctive pour tous les billets qu'ils verraient, cette aversion en rendrait pendant longtemps l'usage impossible et privait notre pays du moyen de crédit le plus puissant que l'on ait jamais vu.

En temps de crise, l'Etat pourrait-il se mettre en état de tous ces établissements financiers non soumis à son contrôle, qui, sans être en état de faire face à une certaine quantité de billets, seraient dans l'obligation de les rembourser à vue, en or ou en argent?

Si ces circonstances exceptionnelles l'Etat pourrait-il décréter le jour, tous les billets fiduciaires de tous ces établissements, comme il a fait à différentes époques pour la Banque de France, dont

il a pu apprécier pendant près d'un siècle la valeur excessive? Les billets de ces établissements sont acceptés, dans tous les pays civilisés; la confiance qu'ils inspirent est telle qu'en 1871, lorsque la France était envahie, l'Etat n'a pu payer deux fois de suite de son côté, l'Etat n'a-t-il pas besoin d'un établissement financier assez solide, assez puissant pour lui créer des ressources dans des moments urgents? D'autres considérations pourraient être invoquées contre la pluralité des banques d'émissions fiduciaires, nous pourrions encore ajouter que la Banque de France, créée en 1818, n'a-t-elle pas été l'origine de l'unité du papier-monnaie, l'absorption des banques d'émission par la banque privilégiée par l'Etat.

Nous croyons donc n'avoir pas besoin d'insister davantage sur ce système, qui a été repoussé immédiatement par le Parlement législatif.

La proposition de M. Dumay, député, est autrement sérieuse; la substitution d'une Banque d'Etat à la Banque de France, telle qu'elle est présentée à la Chambre, c'est une solution radicale qui impose dans l'avenir, à notre entrée en scène, une modification de nos habitudes, qui, bien que nous ne soyons pas un peuple de la dette publique dans un temps d'opulence, mais une expérience du passé.

L'expérience prouve, dit Ricardo, que toutes les fois qu'un gouvernement ou une banque ont la facilité illimitée de mettre en circulation des billets, ils ne s'en servent que pour satisfaire à leurs besoins immédiats.

La Banque Générale fondée par Law en 1716, ouverte deux ans après la Banque Royale, a émis des billets fiduciaires pour une somme de 4 milliards; les billets furent supprimés le 10 octobre 1726 après avoir ruiné un nombre considérable de familles.

Si on compare la fortune publique de France en 1716 à celle de 1726, on voit qu'elle est aujourd'hui, on s'explique facilement qu'une émission à peu près égale eût été accomplie sans le plus grand succès par la Banque de France, ne pouvant avoir d'autre résultat que de créer une trop grande quantité de billets sans profit à la Banque.

On rappellera également les assignats créés par la Révolution, qui, au début, présentèrent un caractère de confiance et de rapporteur intermédiaire, les assignats furent supprimés le 10 octobre 1793, après avoir ruiné un nombre considérable de familles.

On rappellera également les assignats créés par la Révolution, qui, au début, présentèrent un caractère de confiance et de rapporteur intermédiaire, les assignats furent supprimés le 10 octobre 1793, après avoir ruiné un nombre considérable de familles.

La suite des émissions successives, la somme totale des assignats s'éleva au commencement de 1794 à près de 8 milliards, et fut portée à 10 milliards au commencement de 1795; l'émission atteignit 35 milliards en 1796.

La suite des émissions successives, la somme totale des assignats s'éleva au commencement de 1794 à près de 8 milliards, et fut portée à 10 milliards au commencement de 1795; l'émission atteignit 35 milliards en 1796.

La suite des émissions successives, la somme totale des assignats s'éleva au commencement de 1794 à près de 8 milliards, et fut portée à 10 milliards au commencement de 1795; l'émission atteignit 35 milliards en 1796.

La suite des émissions successives, la somme totale des assignats s'éleva au commencement de 1794 à près de 8 milliards, et fut portée à 10 milliards au commencement de 1795; l'émission atteignit 35 milliards en 1796.

La suite des émissions successives, la somme totale des assignats s'éleva au commencement de 1794 à près de 8 milliards, et fut portée à 10 milliards au commencement de 1795; l'émission atteignit 35 milliards en 1796.

La suite des émissions successives, la somme totale des assignats s'éleva au commencement de 1794 à près de 8 milliards, et fut portée à 10 milliards au commencement de 1795; l'émission atteignit 35 milliards en 1796.

elles que l'ancien régime lui avait laissées. Malgré les capacités financières dont il fut pourvu, Solty, Collet, Turgot, et d'autres, n'ont pu empêcher que la crise, telle qu'elle a été, ne soit arrivée. Les révolutions ont eu pour résultat de rendre plus difficile l'opération de papier-monnaie, et de rendre plus difficile l'opération de papier-monnaie, et de rendre plus difficile l'opération de papier-monnaie.

Voilà ce que l'histoire nous apprend, il nous appartient d'en faire le profit et d'en tirer des conclusions.

La Banque Royale en créant 3 milliards de billets fiduciaires et la Révolution en mettant en circulation 10 milliards de papier-monnaie, ont commis une grande imprudence que nous ne pouvons pas nous permettre de recommencer.

Le projet de M. Dumay aura beaucoup à lutter contre les préventions qui s'attachent à la Banque de France, mais le projet de l'Etat n'en est pas moins le projet de venir, ce projet s'impose, nous ne pouvons pas nous empêcher de le faire.

LA REGENERATION ROYALISTE

La déclaration de la droite royaliste, que nous avons publié hier, provoquant un retentissement de la population qui s'est exprimé dans les journaux conservateurs, à la suite des discours de M. de Mun à Grenoble et à Lille.

La déclaration n'est guère approuvée que par l'Action et la Gazette de France. Le Soleil et le Gaulois les représentent sans enthousiasme.

Le Figaro, l'Union, le Moniteur, et aussi la Libre-Presse, de M. de Mun, le condamnent. Quelques journaux indépendants, tels que le Progrès, ont été plus réservés.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

de l'apprécier le suffrage universel qu'on nous présente à la fois comme le principe de la liberté, et que ce n'est pas à dire plus que tout à fait le principe de la liberté.

Un programme d'opposition est indispensable; nous n'avons rien de mieux que de nous opposer à ce qui est le principe de la liberté, et de nous opposer à ce qui est le principe de la liberté.

Elle doit être la dernière parole que nous aurons à dire, elle doit être la dernière parole que nous aurons à dire, elle doit être la dernière parole que nous aurons à dire.

Voilà ce que l'histoire nous apprend, il nous appartient d'en faire le profit et d'en tirer des conclusions.

La Banque Royale en créant 3 milliards de billets fiduciaires et la Révolution en mettant en circulation 10 milliards de papier-monnaie, ont commis une grande imprudence que nous ne pouvons pas nous permettre de recommencer.

Le projet de M. Dumay aura beaucoup à lutter contre les préventions qui s'attachent à la Banque de France, mais le projet de l'Etat n'en est pas moins le projet de venir, ce projet s'impose, nous ne pouvons pas nous empêcher de le faire.

La déclaration de la droite royaliste, que nous avons publié hier, provoquant un retentissement de la population qui s'est exprimé dans les journaux conservateurs, à la suite des discours de M. de Mun à Grenoble et à Lille.

La déclaration n'est guère approuvée que par l'Action et la Gazette de France. Le Soleil et le Gaulois les représentent sans enthousiasme.

Le Figaro, l'Union, le Moniteur, et aussi la Libre-Presse, de M. de Mun, le condamnent. Quelques journaux indépendants, tels que le Progrès, ont été plus réservés.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

Je ne pense pas qu'il se trouve en France un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir, un homme assez clairvoyant pour la voir.

de la mesure que comportent d'aussi graves questions. Aussi nous paraît-il indispensable que l'incident soit porté à la tribune.

NOS RECHERCHES

Service spécial télégraphique et téléphonique de l'Agence de Roubaix-Tourcoing

Le 10 Juin 1892. Présidence de M. L. de Roubaix, président. AVANT LA SEANCE

La loi Boyer-Laguerre. La proposition Boyer-Laguerre sur les syndicats professionnels a été de nouveau renvoyée par la commission sénatoriale chargée de son examen.

La commission des associations a décidé que celle qui avait renvoyé le formulaire de la déclaration de constitution d'un syndicat professionnel, ne serait pas admise à leur fonctionnement.

Les universités. La commission des universités a décidé d'interdire le principe de la contre-proposition, c'est-à-dire que les universités ne pourront pas être autorisées à voter une loi de leur propre initiative.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

DUEL DE JOURNALISTES. Deux journaux ont eu un duel au pistolet entre M. Juret et M. de Bonfont. Ce dernier a reçu une balle dans la cuisse. Cette affaire a été motivée par un article de M. de Bonfont paru dans le Gil Blas et relatif au mariage de la fille de M. de Montebello, ambassadeur de Russie.

Fête d'Etudiants à Paris. Paris, 10 juin. — Les membres de l'Association des étudiants de la Faculté de Médecine de Paris ont organisé une fête à la salle de la rue de Valenciennes, sous le patronage de M. de Bonfont.

LA BANDE DE NEULLY. Paris, 10 juin. — Au début de l'audience, M. Cruppi, avocat-général, a pris la parole pour prononcer l'arrêt de condamnation.

Les Congres Internationaux des mineurs. Londres, 10 juin. — La question des huit heures par jour a été l'objet de discussions très vives au Congrès international des mineurs.

La réforme des budgets. La Commission du budget a décidé d'interdire le principe de la contre-proposition, c'est-à-dire que les universités ne pourront pas être autorisées à voter une loi de leur propre initiative.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

La séance. La séance a ouvert à trois heures. M. Fauriol a lu le rapport de la commission d'interpellation sur le projet de loi relatif à la loi de 1888 sur le régime des eaux.

LA FILLE DES NEUM

FAUVE JEANNE

— Monsieur Rodrigus attendrait-il que je le remercie de son accueil? — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.

— Et vous, monsieur, c'est moi qui vous remercie. — Non, monsieur, c'est moi qui vous remercie.